

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 02173

Numéro SIREN : 433 234 325

Nom ou dénomination : KLARSEN

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2023 sous le numéro de dépôt 2347

KLARSEN
Société anonyme au capital de 662.718,40 euros
Siège social : 1, Cours Xavier Arnozan - 33000 Bordeaux
433 234 325 RCS BORDEAUX

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 5 JANVIER 2023

... / ...

Première résolution (*Nomination de Monsieur Brice Gazeau en tant qu'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, **décide** de nommer Monsieur Brice Gazeau, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Voix pour : 1.442.937

Voix contre : 0

Abstentions : 38.187

Hors vote : 0

Deuxième résolution (*Nomination de Madame Diana Carocha en tant qu'administrateur*)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, **décide** de nommer Madame Diana Carocha, en qualité d'administrateur, pour une durée de six (6) années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.

Voix pour : 1.442.937

Voix contre : 0

Abstentions : 38.187

Hors vote : 0

... / ...

Certifié conforme,

Monsieur Brice Gazeau,
Président directeur général



KLARSEN
Société anonyme au capital de 662.718,40 euros
Siège social : 1, Cours Xavier Arnoz - 33000 Bordeaux
433 234 325 RCS BORDEAUX

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 5 JANVIER 2023**

... / ...

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE MONSIEUR JULIEN PARROU DE SES MANDATS D'ADMINISTRATEUR, DE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Julien Parrou donne lecture aux administrateurs de sa lettre de démission de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et de directeur général de la Société qui a été notifiée à la Société et préalablement transmise aux administrateurs.

Il indique qu'aux termes de la lettre de démission notifiée, la démission prend effet à l'issue de la présente réunion.

Une discussion s'engage entre les administrateurs

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, prend acte, à l'unanimité, de la démission de Monsieur Parrou Julien de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et de directeur général à compter de ce jour.

CONSTATATION DE LA DEMISSION DE LA SOCIETE SAINT-FLORENTIN PARTICIPATIONS DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR

Le Président donne ensuite lecture aux administrateurs de la lettre de démission de la société Saint-Florentin Participations, de son mandat d'administrateur qui a été notifiée à la Société et préalablement transmise aux administrateurs.

Le Président indique qu'aux termes de la lettre de démission notifiée, la démission prend effet à l'issue de la présente réunion.

Une discussion s'engage entre les administrateurs

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, prend acte, à l'unanimité, de la démission de la société Saint-Florentin Participations en tant qu'administrateur à compter de ce jour.

DETERMINATION DES MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Président rappelle qu'en vertu de l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et l'article 17 des statuts, le conseil d'administration doit, à la majorité des administrateurs présents et représentés, délibérer sur les modalités d'exercice de la direction générale qui doit être assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et qui prend le titre de directeur général.

Dans le prolongement de la constatation de la démission de Monsieur Julien Parrou de ses mandats d'administrateur, de président du conseil d'administration et de directeur général, au cours de la

première (1^{ère}) décision de la présente réunion, le conseil d'administration doit se prononcer sur les modalités d'exercice de la direction générale.

Une discussion s'engage entre les administrateurs.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide que la direction générale de la Société sera assumée sous sa responsabilité par le président du conseil d'administration qui prendra en conséquence le titre de président directeur général.

Le conseil d'administration constate qu'en application de l'article 17 des statuts le choix d'exercice de la direction générale de la Société ainsi retenue sera valable jusqu'à décision contraire du conseil d'administration et jusqu'à l'expiration du mandat d'administrateur du président du conseil d'administration.

... / ...

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Brice Gazeau en qualité de président du conseil d'administration pour une durée égale à son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Monsieur Brice Gazeau prend la parole puis déclare accepter le mandat ainsi que les responsabilités qui lui sont dévolus et remercie les administrateurs de leur confiance. Il déclare connaître les limitations énoncées par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de dirigeants et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

... / ...

NOMINATION DU DIRECTEUR GENERAL

En conséquence des précédentes décisions et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Brice Gazeau, président du conseil d'administration, en qualité de directeur général pour une durée égale à son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale à tenir dans l'année 2029 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028. Monsieur Brice Gazeau prendra en conséquence le titre de président directeur général.

Monsieur Brice Gazeau prend la parole puis déclare accepter le mandat ainsi que les responsabilités qui lui sont dévolus et remercie les administrateurs de leur confiance. Il déclare connaître les limitations énoncées par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de dirigeants et qu'il n'est frappé d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de son mandat.

... / ...

CONSTATATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

En conséquence des décisions précédentes, le conseil d'administration, constate, en tant que de besoin, qu'à l'issue de la présente réunion, il se compose comme suit :

- Monsieur Brice Gazeau, président directeur général ;
- Monsieur Jérôme Leleu, administrateur ;
- Madame Diana Carocha, administrateur.

La direction générale de la Société est assurée par Monsieur Brice Gazeau, en tant que président directeur général.

... / ...

Certifié conforme,



Monsieur Brice Gazeau,
Président directeur général

